



Subject : Violence Fondée sur le Genre

N°

**Source :
Huffpostmaghreb**

Web Site:

http://www.huffpostmaghreb.com/2014/04/28/tunisie-reserves-cedaw_n_5226764.html

**Country :
Tunisie**

Date : 28/04/2014

N° & [P] :

Monia Ben Hamadi

Publication: 28/04/2014 18h41 CEST Mis à jour: 16/04/2015 19h48 CEST

La Tunisie notifie l'ONU de la levée des réserves sur la CEDAW... Une Convention qui fait débat



L'Organisation des Nations unies (ONU) a été notifiée le 17 avril dernier par le gouvernement tunisien de la levée des réserves sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Ainsi, la levée des réserves concerne:

- L'article 9 (2) sur l'égalité entre les hommes et les femmes concernant la nationalité des enfants

- Les points C, D, F, G et H de l'article 16 concernant les questions découlant du mariage. Ces points assurent notamment les mêmes droits au cours du mariage et de sa dissolution, les mêmes droits pour les questions se rapportant aux enfants ou encore pour le choix du nom de famille, la gestion des biens, etc.
- L'article 29 (1) sur les différends entre Etats.

De même, la déclaration se rapportant à l'article 15 (4) sur le choix de la résidence, du domicile et du droit de circuler librement a été retirée.

Une notification tardive

Cependant, une déclaration générale a été maintenue. Celle-ci énonce que "le gouvernement tunisien (...) ne prendra aucune décision organisationnelle ou législative en conformité avec les exigences de cette Convention si elle entre en conflit avec les dispositions du chapitre 1 de la Constitution tunisienne".

Cette levée des réserves de la Tunisie sur la Convention avait été décidée par le gouvernement transitoire de Béji Caïd Essebsi, dans un décret-loi daté du 16 août 2011. Cependant, la notification de la levée des réserves n'avait toujours pas été faite au Secrétaire Général des Nations Unies.

La CEDAW dérange

La polémique sur la CEDAW revient fréquemment en Tunisie. La Convention est notamment fortement critiquée par les partis conservateurs, dont Ennahdha.

En février dernier, plusieurs députés d'Ennahdha avaient en effet adressé une correspondance à l'Assemblée pour la suppression du décret-loi relatif à la levée des réserves. Les problèmes soulevés concernaient le droit de la femme musulmane à épouser un non-musulman, l'égalité dans l'héritage, le droit de donner aux enfants le nom de famille de la mère, le droit de circuler librement, l'égalité parfaite dans la possession de biens et l'égalité parfaite devant la justice.